



Déclaration CTA du vendredi 29 juin 2012

Monsieur le Recteur,

Le Comité technique académique se réunit ce jour 29 juin dans un contexte nouveau qui augure d'une volonté exprimée au plus haut niveau de l'État comme du ministère de reconstruire un dialogue social réel dans un contexte où la réussite éducative — et non les suppressions d'emplois — soit bien une priorité.

L'UNSA Éducation a dit au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de la Réussite éducative la nécessité de réussir la transformation du service public laïque d'éducation au service de la jeunesse de ce pays. Le chantier est immense, le contexte économique difficile, le conservatisme bien enraciné quels qu'en soient les alibis. Raison de plus pour avancer. Dans notre rôle d'organisation syndicale, soucieuse depuis toujours de promouvoir l'efficacité et la démocratisation du système éducatif, sachez monsieur le recteur que nous y sommes prêts. Mais nous affirmons aussi qu'il n'y aura pas de réforme qui tienne sans les personnels, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, et moins encore contre eux.

La rentrée qui s'annonce aurait été catastrophique ; elle sera mauvaise. Les postes créés ne compenseront pas les dizaines de milliers de suppressions, essentiellement subies par le service public, que nous avons connues et dont nos élèves et nos étudiants ont été les premiers à souffrir.

À ce stade, nous nous réjouissons cependant du coup d'arrêt aux fermetures de classes ou de structures — en particulier pour l'enseignement et les structures spécialisés. Mieux vaut se situer dans une perspective de créations dans les cinq ans à venir que dans la continuation du catastrophique « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ». Mieux vaut tourner le dos à la remise en cause de l'école commune, avec ses éliminations successives que la loi Cherpion venait d'aggraver, et ouvrir des perspectives de mise en œuvre effective et ambitieuse du socle commun pour tous. Ce socle commun doit constituer le levier majeur de transformation de notre école encore trop organisée pour la sélection d'une élite. Mieux vaut éviter le délitement des formations professionnelles et technologiques et travailler, avec l'Enseignement supérieur dans son ensemble, et notamment les universités, à la construction de cette cohérence bac-3/bac + 3 qui apparaît aujourd'hui comme indispensable et dans laquelle, avec les universités, toutes les structures post-baccalauréat ont un rôle particulier à jouer. Enfin, nous apprécions l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants.

Dans l'académie de Bordeaux, les 65 postes à répartir pour le 1<sup>er</sup> degré -à l'ordre du jour de ce CTA- vont permettre de donner un premier signe aux équipes des écoles pour effectuer dans de moins mauvaises conditions la rentrée scolaire. L'UNSA Education Aquitaine sait mesurer la différence entre les 135 postes qui étaient supprimés dans le projet initial et la situation actuelle. Cependant c'est bien un plan d'urgence et qui ne peut donc répondre à l'ampleur des suppressions passées.

UNSA ÉDUCATION Aquitaine 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX



**Plus forts ensemble!**

Tél. : 05.57.59.00.38 • [www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [aquitaine@unsa-education.org](mailto:aquitaine@unsa-education.org)



Nous avons aussi à examiner le projet de formation des stagiaires pour la rentrée 2012. Nous apprécions le document très complet que vous nous avez fourni. Là aussi nous notons avec satisfaction quelques avancées. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours du débat. Ce même jour est d'ailleurs publié au journal officiel le cahier des charges de la formation des professeurs, documentalistes et CPE. Ce texte, qui s'impose après la décision d'annulation de textes antérieurs par le Conseil d'Etat, marque une transition entre la réforme mis en place par l'ancienne majorité et la nouvelle formation des enseignants qui sera définie dans la loi d'orientation cet automne.

Sur le dossier des EVS, nous venons enfin d'obtenir l'assurance que les personnels qui ne sont pas arrivés au terme de la durée réglementaire des CUI (24 mois ou clause spécifique si handicap ou plus de 50 ans) sont concernés par des mesures de réemploi. Le ministère nous a dit avoir envoyé mercredi des consignes en ce sens aux recteurs. Nous vous demandons donc instamment que l'information soit rapidement transmises aux établissements afin qu'aucune rupture de contrat si néfastes pour ces personnels déjà dans une grande situation de précarité n'ait lieu dans l'académie de Bordeaux.

Vous le voyez monsieur le recteur nous sommes des partenaires exigeants. Des partenaires loyaux, comme nous l'avons toujours été, mais exigeants pour le service public comme pour le respect dû à ses personnels.

L'UNSA Éducation entend être coproductrice du changement pour que notre système tienne enfin les promesses de la République. C'est pour cela que nous serons « exigeants pour le changement » qui doit être réel et profond, mais exigeants aussi pour qu'il ne se fasse pas à n'importe quel prix pour nos collègues et pour les publics accueillis.

Pour les élus UNSA Education  
Yannick LAVESQUE  
Secrétaire régional

UNSA ÉDUCATION Aquitaine 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX



**Plus forts ensemble!**

Tél. : 05.57.59.00.38 • [www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [aquitaine@unsa-education.org](mailto:aquitaine@unsa-education.org)